



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16/09/2024

Référence
2024-52

Objet de la délibération
Fixation des tarifs du loto de la Ludothèque

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
16	10	13

Date de la convocation
09/09/2024

Date d'affichage
09/09/2024

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en
PREFECTURE
Le : 18/09/2024

Et

Publication ou notification du :

L'an 2024 et le 16 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Crespières sous la présidence de BALLARIN Adriano, Maire

Présents :

M. Adriano BALLARIN, Maire, Mmes : Virginie DUMONT, Nereida LANGE, Myriam GUILMET, Agnès TABARY, MM : Éric BERTHEMY, Christian BEZARD, Olivier CHEMIN, Didier LE SAUX, Michel ODDOS.

Absent(s) ayant donné procuration : Mme Véronique BIGARD à M Adriano BALLARIN, Mme Laurence ROUSSELET à Agnès TABARY, Mme Marielle LAMMENS à Myriam GUILMET.

Absents : Mme Laure DEVAUD PINON, M François GRIMONPREZ, Gérard LAGARDE.

A été nommé(e) secrétaire : M Didier LE SAUX

Objet de la délibération : Fixation des tarifs du loto de la Ludothèque

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que dans le cadre de l'organisation d'un loto organisé par la ludothèque, il est nécessaire de fixer les tarifs de vente de cartons.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré décide à l'UNANIMITÉ

DE FIXER les tarifs suivants :

LOTO	
Prix du carton à l'unité :	3 €
Prix pour 3 cartons :	8 €
Prix pour 6 cartons :	15 €
Prix pour 8 cartons :	18 €

DE DIRE qu'un carton sera offert à chaque famille à jour de sa cotisation ;

DE DIRE que la recette sera inscrite au compte 7088 du BP 2024.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :

En mairie, le 16/09/2024

Le Maire
Adriano BALLARIN



Le secrétaire de séance
Didier LE SAUX